



Conseil économique et social

Distr. générale
18 janvier 2024
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Soixante-douzième session

New York, 5-14 février 2024

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2023/13](#) du Conseil économique et social et passe en revue les mesures à prendre pour accroître l'efficacité des travaux des organismes des Nations Unies concernant les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, et ses liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en tenant compte des processus en cours liés au développement social en Afrique.

Le rapport offre aussi un examen des progrès socioéconomiques accomplis et des difficultés rencontrées par l'Afrique. Le thème de l'Union africaine pour l'année 2023 étant « Accélération de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine », le rapport examine les effets potentiels de la Zone sur la promotion du développement socioéconomique en Afrique. Le rapport décrit également les efforts entrepris par les pays d'Afrique et leurs partenaires pour parvenir à un développement inclusif et durable, et souligne les progrès réalisés pour assurer une mise en œuvre coordonnée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

* [E/CN.5/2024/1](#).

** Le présent rapport a été soumis pour traitement après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.



Le rapport se termine par des recommandations destinées à promouvoir le progrès social en Afrique. Ces recommandations sont axées sur les mesures à prendre dans six domaines clés : a) accélérer les progrès vers la création d'emplois décents pour tout le monde ; b) accélérer l'adoption de mesures permettant de mettre fin à l'extrême pauvreté et à la faim ; c) investir dans l'énergie propre et l'action climatique inclusive ; d) accélérer la mise en œuvre des stratégies visant à réduire les inégalités de genre ; e) mobiliser les ressources nationales ; et f) lutter contre les flux financiers illicites et améliorer l'administration fiscale.

I. Introduction

1. Dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique qu'elle a adopté en 2001, l'Union africaine présente un cadre programmatique pour le développement socioéconomique de l'Afrique. L'adoption de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons a marqué le franchissement d'une nouvelle étape, en créant une vision commune pour le continent et en fixant des objectifs spécifiques pour une Afrique inclusive, prospère et pacifique, qui ne laisse personne de côté. Rédigé dans le contexte des multiples crises mondiales, le présent rapport s'ouvre sur un examen des progrès socioéconomiques et des défis auxquels l'Afrique a été confrontée récemment, suivi d'un examen des effets potentiels de la Zone de libre-échange continentale africaine sur la promotion du développement socioéconomique en Afrique, étant donné que le thème de l'Union africaine pour l'année 2023 est « Accélération de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine ». Le rapport se poursuit par un compte rendu des actions entreprises par les pays africains et leurs partenaires pour faire progresser le développement social. Il s'achève sur des recommandations visant à promouvoir le progrès social en Afrique.

II. Progrès réalisés et défis rencontrés dans la réalisation de la dimension sociale du développement durable en Afrique

A. Pauvreté, inégalités et accès à la protection sociale

2. Avant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'Afrique avait réalisé des progrès significatifs en ce qui concerne la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (c'est-à-dire avec moins de 2,15 dollars par jour et par personne), qui est passée de 53,4 % en 2000 à 40,1 % en 2019¹. Cependant, le nombre absolu d'Africaines et d'Africains vivant dans l'extrême pauvreté n'a cessé d'augmenter en raison de la forte croissance démographique. Les récentes crises mondiales, en particulier la pandémie et le conflit en Ukraine, ont aggravé la situation, plongeant 62 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté en Afrique en 2020 et 2021, et 18 millions de plus en 2022. Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a atteint 546 millions en 2022 en Afrique, ce qui représente plus de la moitié (55 %) de la pauvreté mondiale.

3. En Afrique, la pauvreté est concentrée en Afrique subsaharienne, en particulier dans les pays les moins développés. Le taux d'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne était le plus élevé au monde en 2019 – 35,4 %, ce qui correspondait à 397,4 millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Ce taux est passé à 35,8 % en 2020 en raison des revers économiques entraînés par la pandémie, mais la reprise postpandémique a permis à l'extrême pauvreté de revenir aux niveaux d'avant la pandémie dans la région : 35,4 % en 2021 et 34,9 % en 2022. Cependant, le nombre

¹ Les informations données dans la section II. A sont tirées des sources suivantes : les documents thématiques sur les moyens de favoriser le relèvement et la transformation en Afrique pour réduire les inégalités et les vulnérabilités (E/ECA/COE/41/4–E/ECA/CM/55/4) ; Commission économique pour l'Afrique (CEA), « Renewing the social contract to reduce poverty and inequality in Africa », ECA Policy Brief No. ECA/23/030 (Addis Abeba, Nations Unies, 2023) ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *The Status of Women in Agrifood Systems* (Rome, FAO, 2023) ; Organisation internationale du Travail, *World Social Protection Report 2020-2022* (Genève, OIT, 2021) ; Banque mondiale, Poverty and Inequality Platform ; et Nishant Yonzan, Daniel Gerszon Mahler et Christoph Lakner, « Poverty is back to pre-COVID levels globally, but not for low-income countries », Banque mondiale, 3 octobre 2023.

de personnes vivant dans l'extrême pauvreté continue d'augmenter en Afrique subsaharienne – 411,7 millions en 2020, 418,3 millions en 2021 et 422,7 millions en 2022, près des deux tiers des personnes vivant dans l'extrême pauvreté en 2022 se trouvant dans les 10 pays les moins avancés de la région. Ces données suggèrent que les efforts de développement social ont réussi à ralentir la croissance du taux de pauvreté sur le continent. Toutefois, la forte croissance démographique est responsable de l'augmentation continue du nombre absolu d'Africaines et d'Africains vivant dans la pauvreté.

4. Alors que la majorité des pays du continent sont toujours confrontés à une grande pauvreté et qu'il reste sept ans pour mener à bien le Programme 2030, il semble peu probable que l'Afrique soit en bonne voie pour atteindre l'ODD 1, ce qui aura des répercussions sur la réalisation de l'Agenda 2063. Le taux élevé de pauvreté en Afrique est dû à plusieurs facteurs, notamment la faible productivité et la précarité de l'emploi, qui sont particulièrement sensibles dans les systèmes agricoles et alimentaires en Afrique, sources de subsistance pour 85 % des Africains. En conséquence, 80 % des personnes vivant dans l'extrême pauvreté sur le continent résident dans des zones rurales. Les niveaux de pauvreté en hausse, les taux de fécondité élevés, le peu d'actifs possédés et l'accès limité aux services publics font également qu'il est difficile pour les ménages de tirer parti de la croissance économique.

5. L'Afrique est également gangrenée par des inégalités omniprésentes. Les inégalités de revenus se sont creusées et restent importantes sur le continent. En 2022, la moyenne continentale du coefficient de Gini était de 0,40. Au niveau régional, c'est en Afrique australe que les inégalités de revenus sont les plus grandes (coefficient de Gini de 0,61), suivie de l'Afrique centrale (0,45) et de l'Afrique de l'Est (0,41). L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord présentent les inégalités de revenus les plus faibles, avec des coefficients de Gini de 0,36 et 0,32, respectivement. Les inégalités de revenus sont particulièrement élevées dans les pays d'Afrique à revenu moyen supérieur, ce qui laisse penser que la forte croissance économique qu'a connue l'Afrique au cours des deux décennies qui ont précédé la pandémie n'a pas suffi à réduire ces inégalités.

6. Les inégalités de richesse sont extrêmement élevées en Afrique. Au niveau sous-régional, l'indice des inégalités de richesse varie de 0,78 en Afrique de l'Ouest à 0,95 en Afrique australe². En raison de ces niveaux élevés d'inégalité et de pauvreté, la population africaine est vulnérable de manière chronique face aux chocs économiques et non économiques. Pas moins de 149 millions de personnes qui ne sont pas pauvres courent un risque élevé de sombrer dans la pauvreté.

7. Les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables. Entre autres facteurs contribuant aux inégalités de genre, on peut citer les normes sociales préjudiciables qui tolèrent les violences de genre et le fait que les droits des femmes et des filles à l'éducation, à des services de santé sexuelle et génésique sûrs, à la propriété foncière et à un travail décent ne sont pas considérés comme des priorités. Bien que les femmes représentent la moitié des personnes qui travaillent dans le système agroalimentaire, l'insécurité alimentaire est nettement plus élevée chez elles et 35 % d'entre elles travaillent dans l'agriculture en tant que collaboratrices et travailleuses familiales non rémunérées.

8. La protection sociale est un outil politique majeur pour faire progresser le développement social, y compris pour réduire la pauvreté et les inégalités à moyen et long terme. En 2020, seuls 17,4 % de la population bénéficiaient d'au moins une

² L'indice des inégalités de richesse reflète l'incidence des inégalités de richesse, allant de 0 pour une égalité parfaite à 1 pour une inégalité extrême.

prestation de protection sociale en Afrique, contre 46,9 % au niveau mondial, les groupes les moins bien couverts étant les personnes au chômage, celles qui se trouvent en situation de handicap et les personnes vulnérables et les enfants. Les efforts déployés par les pays pour couvrir la vieillesse ont permis à 27,1 % de la population âgée d'Afrique de bénéficier d'une pension. La couverture est plus élevée (environ 50 %) en Afrique du Nord et en Afrique australe.

B. Faim, insécurité alimentaire et changements climatiques

9. La faim a progressé depuis 2010³. Entre 2021 et 2022, la prévalence de la sous-alimentation est passée de 19,4 % à 19,7 % et 11 millions de personnes supplémentaires souffraient de la faim. En 2022, la proportion de la population souffrant de la faim était beaucoup plus importante en Afrique que dans toute autre région du monde (8,5 % en Asie, par exemple). La faim devrait augmenter de manière significative en Afrique d'ici 2030. Au-delà de la faim, près d'une personne sur quatre en Afrique, soit environ 342 millions de personnes, était confrontée à une insécurité alimentaire grave (famine, stress alimentaire, crise ou urgence) en 2022.

10. L'Afrique est extrêmement vulnérable face aux effets des changements climatiques, car près de 6 personnes sur 10 en Afrique subsaharienne vivent dans des zones rurales, et 90 % d'entre elles dépendent de l'agriculture, principalement pluviale, pour leurs moyens de subsistance. Les changements climatiques sont à l'origine d'une augmentation de la fréquence des catastrophes et des phénomènes météorologiques extrêmes (tels que les sécheresses, les températures élevées, les précipitations imprévisibles, les cyclones et les inondations) dans le monde, ce qui se traduit en Afrique par une hausse des températures plus rapide que la moyenne mondiale, des vagues de chaleur plus fréquentes et plus longues, la dégradation des sols, la perte de biodiversité et la propagation de parasites et d'espèces envahissantes. Les changements climatiques ont également contribué à l'augmentation de l'insécurité alimentaire sur le continent en raison des pertes de rendement des cultures, des pâturages, du bétail et de la pêche, de la détérioration de la qualité nutritionnelle des aliments, des problèmes d'accès et de distribution en ce qui concerne la nourriture, et de la flambée des prix. En 2022, plus de 110 millions de personnes sur le continent ont été directement touchées par les aléas météorologiques, climatiques et hydriques, causant plus de 8,5 milliards de dollars de dommages économiques.

11. Les politiques nationales qui se sont avérées efficaces pour renforcer la sécurité alimentaire des pays d'Afrique tout en luttant contre les changements climatiques sont les suivantes : a) investir dans une agriculture intelligente face aux changements climatiques afin d'améliorer la capacité de production nationale et de renforcer la résilience face aux catastrophes climatiques ; b) concevoir et mettre en œuvre des

³ Les informations données à la section II.B sont tirées des sources suivantes : CEA, « Africa should leverage the AfCFTA to promote green transition », 5 octobre 2023 ; FAO *et al.*, *The State of Food Security and Nutrition in the World 2023* (Rome, FAO, 2023) ; Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), « Responding to climate change », disponible à l'adresse suivante <https://www.unep.org/regions/africa/regional-initiatives/responding-climate-change> ; Organisation météorologique mondiale (OMM), *State of the Climate in Africa 2021* (Genève, OMM, 2022) ; OMM, « Africa suffers disproportionately from climate change », 4 septembre 2023 ; Global Agriculture and Food Security Program, « Land husbandry, water harvesting and hillside irrigation project » ; et Christopher Trisos *et al.*, « Africa » dans *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability: Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Hans-Otto Pörtner *et al.*, éd. (Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press ; New York, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2022).

programmes de protection sociale qui peuvent être étendus pour atteindre les personnes vulnérables lors de catastrophes naturelles ; et c) élaborer des plans d'urgence en cas de crise alimentaire.

12. Dans les régions une agriculture intelligente face aux changements climatiques est pratiquée, les agriculteurs constatent une amélioration de la sécurité alimentaire et de la résilience. Par exemple, le projet rwandais Land Husbandry, Water Harvesting and Hillside Irrigation (LWH) a vu la diffusion de technologies améliorées qui ont permis de contrôler l'érosion, d'améliorer la productivité (augmentation des rendements et de la fertilité des sols) et d'assurer une meilleure protection contre les sécheresses. En outre, la formation à l'importance de la nutrition dispensée à la faveur du projet et l'aménagement de 47 611 jardins potagers ont permis d'améliorer la composition des régimes alimentaires et donc l'état nutritionnel de 83 % des ménages. Là où les technologies numériques sont utilisées, la productivité tout au long de la chaîne de valeur alimentaire s'est améliorée, comme le montrent certaines exploitations agricoles au Ghana, au Kenya et au Nigéria dans le cadre du projet « Hello Tractor ».

13. L'Afrique doit également s'orienter vers une transition verte en créant un environnement politique et réglementaire qui favorise une croissance verte (à faible émission de carbone), y compris une industrialisation verte et la protection de l'environnement. Un avenir à faible teneur en carbone suppose de miser sur les minerais en raison de la demande élevée de minerais essentiels de la part des producteurs de véhicules électriques à batterie et des fabricants de composants pour les technologies solaires photovoltaïques, éoliennes et géothermiques à faible teneur en carbone, par exemple. Continent riche en ressources vitales pour une transition verte, l'Afrique peut chercher à tirer parti des perspectives commerciales et possibilités d'investissement offertes dans des secteurs clés de la transition vers l'énergie propre, dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, en construisant des chaînes de valeur résilientes qui peuvent générer un développement industriel vert et attirer des investissements pour permettre que les entreprises africaines bénéficient d'un avantage compétitif durable sur le marché mondial.

C. Santé, eau et assainissement

14. Au cours de la dernière décennie, l'Afrique a réalisé des progrès notables au regard de plusieurs indicateurs de santé⁴. Les taux de mortalité des moins de 5 ans, les taux de mortalité maternelle, les taux de natalité chez les adolescentes et le taux annuel des nouvelles infections à VIH ont tous diminué, tandis que les besoins de planification familiale satisfaits par des méthodes modernes de contraception ont augmenté. Par exemple, entre 2010 et 2021, les taux de mortalité des moins de 5 ans ont diminué de 3 % par an, passant de 103 à 74 décès pour 1 000 naissances vivantes en Afrique subsaharienne et de 39 à 28 décès pour 1 000 naissances vivantes en Afrique du Nord. Entre 2010 et 2020, les taux de mortalité maternelle ont diminué et sont passés de 657 à 536 décès maternels pour 100 000 naissances en Afrique

⁴ Les informations données dans la section II.C sont tirées des sources suivantes : *World Population Prospects 2022: Summary of Results* (publication des Nations Unies, 2022); *The Sustainable Development Goals Report 2023: Special Edition* (publication des Nations Unies, 2023); Institute for Water, Environment and Health, *Global Water Security 2023 Assessment* (Hamilton, Canada, Institute for Water, Environment and Health, 2023); Grace Oluwasanya and others, « Water security in Africa: a preliminary assessment », Institute for Water, Environment and Health Report Series No. 13 (Hamilton, Canada, Institute for Water, Environment and Health, 2022) ; Organisation mondiale de la Santé (OMS), *Tracking Universal Health Coverage in the WHO African Region* (Brazzaville, OMS, 2022) ; et OMS, « Rwanda: the beacon for universal health coverage in Africa », 13 décembre 2019.

subsaharienne, et de 68 à 56 décès maternels pour 100 000 naissances en Afrique du Nord (et au Moyen-Orient). Cependant, l'Afrique subsaharienne présente toujours les taux de mortalité infantile et maternelle les plus élevés, le niveau d'utilisation des contraceptifs le plus faible, le taux de natalité le plus élevé chez les adolescentes et les pires résultats au monde en termes de VIH.

15. L'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat est un droit humain fondamental. Pourtant, des millions d'Africaines et d'Africains n'ont toujours pas accès à ces services de base. L'Afrique a les niveaux les plus bas d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH). En 2020, seulement 69 % de la population avait accès à des services d'approvisionnement en eau potable de base et seulement 15 % à de l'eau potable sûre. Seulement 42 % de la population avait accès à des services d'assainissement de base et 18 % seulement à des services d'assainissement sûrs. Il n'y a qu'en Afrique du Nord que le pourcentage de la population utilisant des installations de base pour le lavage des mains (67 %) était relativement élevé et les taux d'accès à ces installations étaient inférieurs à 45 % pour plus de la moitié des pays d'Afrique. En outre, peu de progrès ont été réalisés au niveau continental entre 2015 et 2020. C'est ce faible niveau d'accès WASH qui explique les taux de mortalité élevée dans 25 pays d'Afrique – plus de 40 décès pour 100 000 personnes par an.

16. Il est essentiel que tous les pays s'engagent à offrir une couverture sanitaire universelle (CSU) pour améliorer la santé en Afrique. Entre 2000 et 2019, les progrès enregistrés dans la Région Afrique de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont été satisfaisants en matière de couverture des services mais inexistantes en matière de protection contre les risques financiers (dépenses personnelles et dépenses publiques de santé), qui sont les deux indicateurs utilisés pour suivre les progrès accomplis vers la mise en place de la CSU. Sur les 47 États Membres de la région Afrique de l'OMS, 15 pays affichent des résultats supérieurs à la moyenne en ce qui concerne à la fois les services et la protection contre les risques financiers. Les bons résultats ne dépendent pas du niveau de revenu national, puisque certains pays à faible revenu enregistrent de bons résultats, et que certains pays à revenu intermédiaire n'ont que des résultats médiocres. Le système de couverture sanitaire universelle au Rwanda est un exemple positif. Le système vise à garantir que tous les Rwandais et toutes les Rwandaises ont accès aux services de santé dont ils ont besoin, à tout moment et en tout lieu, sans difficultés financières. La CSU comprend l'ensemble des services de santé essentiels, de la promotion de la santé à la prévention, en passant par le traitement et les soins, afin de réduire au minimum les frais à charge. Le Rwanda a mis en place des services clés dans les domaines du pilier système de santé afin de faciliter la réalisation de la CSU. Ces domaines ont trait à la formation initiale du personnel de santé ; au renforcement des systèmes informatiques de santé ; à la gouvernance en matière de santé ; aux produits de santé, vaccins et fournitures ; aux systèmes de prestation de services ; et aux systèmes de financement de la santé. Cette dernière comprenait l'élaboration et la validation du plan de mise en œuvre et de pérennisation de l'assurance maladie à base communautaire au Rwanda pour la période 2021-2030. La couverture sanitaire universelle est en place au Rwanda grâce aux responsables du pays, qui voient dans un bon état de santé et la santé pour tout le monde des droits humains fondamentaux, et grâce à la population rwandaise, qui a su placer sa confiance dans l'assurance maladie et l'a adoptée, ce qui a permis d'atteindre un taux de couverture de 91 %.

D. Emploi et éducation

17. Le nombre d'emplois en Afrique a augmenté de 3,6 % par an depuis 2021, pour atteindre 511 millions en 2023⁵. Cette croissance est proportionnelle à la croissance démographique de l'Afrique subsaharienne et, par conséquent, on estime que les taux de chômage sont restés inchangés à environ 7,1 % depuis 2020. Les taux de participation à la population active ont augmenté depuis 2021, mais ils ont tout juste atteint leurs niveaux d'avant la pandémie en 2023 (62,7 %).

18. La plupart de ces gains d'emplois ont été réalisés grâce à l'expansion des emplois informels en Afrique subsaharienne, avec une augmentation de 87,3 % en 2022, contre 86,9 % en 2019. La plupart des travailleurs et des travailleuses sont donc toujours dans des situations de fragilités, 60,8 % d'entre eux vivant dans une pauvreté extrême ou modérée en 2021. En Afrique du Nord, le nombre d'heures travaillées par personne employée a diminué, le ratio emploi/population passant de 39,2 % en 2019 à 38,8 % en 2022, malgré 4 millions de nouveaux emplois, pour un nombre d'emploi total passant de 65 à 69 millions.

19. Le chômage des jeunes a également augmenté en Afrique avant même la pandémie, avec 26,1 % des jeunes – environ 72 millions – qui n'auront pas d'emploi, d'éducation ou de formation en 2022. En outre, il existe des écarts importants entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les indicateurs du marché du travail. En Afrique du Nord, les femmes ont trois fois moins de chance que les hommes d'être économiquement actives, en raison d'obstacles structurels profonds, souvent ancrés dans les normes sociales. Les disparités entre les taux d'activité des femmes et des hommes sont importantes : 19,8 % et 67,5 % respectivement en Afrique du Nord, et 62,2 % et 72,9 % respectivement en Afrique subsaharienne. La transition verte peut présenter des opportunités d'emploi pour les jeunes.

20. Plus d'enfants africains que jamais ont accès à l'éducation. Toutefois, les taux de scolarisation restent faibles et les résultats éducatifs médiocres. En Afrique subsaharienne, 1 enfant sur 5 en âge de fréquenter l'école primaire et près de 6 adolescent(e)s sur 10 en âge d'être dans l'enseignement secondaire supérieur ne sont pas scolarisés. Dans la région, seuls deux enfants sur trois terminent leur scolarité dans le primaire avant l'âge de 15 ans. Seuls 3 sur 10 d'entre eux atteignent le niveau minimum de compétence en lecture. En fait, l'Afrique subsaharienne reste bien en dessous de la moyenne mondiale en ce qui concerne le taux d'achèvement – de plus de 20 points de pourcentage dans l'enseignement primaire (64 %) et de plus de 30 points dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (45 %) et dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (27 %).

21. Il existe des différences dans l'accès à l'éducation selon que les personnes résident en zone rurale ou urbaine et en fonction de la richesse et du genre. Dans tous les pays, les enfants qui vivent en zones rurales ou vivent dans les ménages les plus pauvres sont défavorisés. De même, ce sont les jeunes femmes qui sont les plus

⁵ Les informations données à la section II.D sont tirées des sources suivantes : *World Population Prospects 2022: Summary of Results* (publication des Nations Unies, 2022); OIT, *World Employment and Social Outlook: Trends 2023* (Genève, OIT, 2023) ; Vipasana Karkee et Niall O'Higgins, « African youth face pressing challenges in the transition from school to work », Statistiques du travail de l'OIT, 10 août 2023 ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), « The persistent teacher gap in sub-Saharan Africa is jeopardizing education recovery » ; et Ijeoma Onuoha-Ogwe, « Toilets help keep children, especially girls, in school », Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; Banque mondiale *et al.*, *The State of Global Learning Poverty: 2022 Update, Conference Edition, 23 June 2022* (Washington, 2022); et Banque mondiale, « Literacy rate, adult total (% of people ages 15 and above) – sub-Saharan Africa », *World Bank Open Data*, consultable à <https://data.worldbank.org/indicator/SE.ADT.LITR.ZS?locations=ZG>.

défavorisées en matière d'accès à l'éducation en Afrique subsaharienne. Entre 2015 et 2020, le nombre de jeunes femmes achevant leurs études secondaires pour 100 jeunes hommes n'a augmenté que lentement, passant de 84 % à 88 %. Du côté positif, le taux de progression a été deux fois plus rapide en 2008-2020 qu'en 2000-2008. Le taux d'alphabétisation des adultes, pour les personnes âgées de 15 à 64 ans, s'est considérablement amélioré entre 2000 et 2022 mais reste faible en Afrique subsaharienne : 68 %, 61 % et 74 % en 2022 pour l'ensemble des adultes, les femmes et les hommes, respectivement. Les taux correspondants pour les jeunes (âgés de 15 à 24 ans) étaient plus élevés : 78 %, 76 % et 81 %.

22. Pour que les enfants et les jeunes reçoivent une éducation de qualité, il est essentiel que le personnel enseignant soit convenablement formé. En Afrique subsaharienne, les personnes qui enseignent n'ont souvent pas les compétences voulues pour enseigner comme il se doit les compétences de base en lecture, écriture et calcul, car les efforts déployés par les gouvernements pour former des enseignantes et des enseignants n'ont pas pu suivre le rythme de la croissance du nombre de scolarisations au cours des dernières décennies. En moyenne, il y a 56 élèves par enseignant(e) formé(e). Cette pénurie persistante d'enseignant(e)s compromet la reprise de l'éducation, alors même que la crise de la COVID-19 a montré le rôle crucial du personnel enseignant.

23. Bien que les enseignantes aient un impact positif sur la scolarisation des filles, les écoles comptaient un peu moins de 50 % d'enseignantes dans l'enseignement primaire et 30 % dans l'enseignement secondaire en 2018 en Afrique subsaharienne. En outre, les enfants d'Afrique subsaharienne n'ont pas les moyens d'apprendre correctement. Par exemple, le fait d'avoir son propre manuel scolaire peut augmenter les résultats d'un enfant en matière d'alphabétisation de 20 %, mais trois élèves en moyenne se partagent chaque manuel dans la région. Les toilettes contribuent de manière significative à maintenir les enfants, en particulier les filles, à l'école. L'existence de toilettes séparées pour les filles et les garçons offrent aux filles la possibilité de s'isoler, en particulier lorsqu'elles ont leurs règles, et les protègent contre les risques d'agression sexuelle. En Afrique subsaharienne, une fille sur 10 ne va pas à l'école quand elle a ses règles, ce qui correspond à une perte de 20 % d'une année scolaire donnée. En Afrique, la moitié des jeunes filles qui abandonnent l'école le font parce qu'il n'y a pas de toilettes dans l'établissement qu'elles fréquentent.

E. Innovation technologique

24. Malgré l'essor des services numériques innovants observé en Afrique pendant la pandémie, l'accès au monde numérique reste limité⁶. Par exemple, la proportion de la population utilisant l'Internet en Afrique était de 40 % en 2022, contre 66 % dans le monde. L'accès à Internet est resté beaucoup plus élevé dans les zones urbaines (64 % de la population utilisant Internet) que dans les zones rurales (23 %) et l'accès était plus faible dans la population féminine (34 %) que dans la population masculine (45 %) en 2022, avec peu de progrès vers la parité des genres depuis 2019.

25. En outre, même lorsqu'Internet est largement accessible, l'utilisation productive des technologies numériques en Afrique est très faible, principalement en raison de leur coût et du manque de connaissances et de compétences. Au niveau des ménages,

⁶ Les informations données à la section II.E sont tirées des sources suivantes : *Financing for Sustainable Development Report 2023* (publication des Nations Unies, 2023) ; Union internationale des télécommunications (UIT), « Internet use: two-thirds of the world's population uses the Internet, but 2.7 billion people remain offline », *Facts and Figures 2022* (Genève, UIT, 2022) ; et Tania Begazo et al., *Digital Africa: Technological Transformation for Jobs* (Washington, Banque mondiale, 2023).

dans les régions d'Afrique subsaharienne où 84 % de la population avait accès à des services d'Internet mobile, seuls 22 % de la population les utilisaient en 2021. Au niveau des entreprises, 70 % des microentreprises ne ressentaient pas le besoin d'utiliser des technologies basées sur Internet et le coût des forfaits payés par les PME était beaucoup plus élevé que dans d'autres régions du monde.

26. Pourtant, il est de plus en plus évident que les technologies numériques, telles que l'accès à Internet, sont un moteur essentiel de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté en Afrique. Par exemple, dans les zones bénéficiant depuis trois ans ou plus à un accès Internet de qualité (technologie de communication mobile 3G ou 4G), le taux d'activité a augmenté de 3 et 8 points de pourcentage au Nigéria et en Tanzanie, respectivement, au milieu des années 2010. En outre, les taux de pauvreté ont baissé de 7 points de pourcentage dans chaque pays. Les emplois inclusifs créés grâce à la numérisation et aux technologies complémentaires ont généré une croissance des revenus qui a profité à tout le monde, en particulier aux plus pauvres, aux femmes et aux personnes peu qualifiées.

27. Il a également été démontré que l'accès à l'Internet à haut débit stimulait l'esprit d'entreprise, l'innovation, l'investissement direct étranger dans les services financiers, la croissance économique globale et la productivité des entreprises. Par exemple, après le déploiement de l'infrastructure Internet à large bande avec la fibre terrestre sur le continent, la probabilité qu'un ménage crée une entreprise non agricole était supérieure de 17 points de pourcentage, et la probabilité qu'une entreprise innove en lançant de nouveaux processus ou de nouveaux produits était supérieure de 20 points de pourcentage et de 12 points de pourcentage, respectivement, dans les zones où Internet est disponible dans plusieurs pays d'Afrique.

28. L'approche conventionnelle a consisté à investir dans la mise à niveau sur le long terme des compétences afin qu'elles correspondent au niveau pour lequel les technologies numériques actuelles ont été conçues. Une autre approche consisterait à concevoir des technologies – nécessitant souvent d'adapter des produits déjà existants – correspondant aux niveaux de compétences et aux besoins actuels des populations africaines, en veillant à ce qu'elles soient faciles à utiliser, qu'elles créent des emplois et qu'elles permettent une augmentation de la productivité. L'importante population de jeunes en Afrique constitue une source potentiellement importante d'entrepreneurs et d'entrepreneuses et de travailleurs et de travailleuses talentueux et maîtrisant les technologies (comme on l'a vu pendant la pandémie) pour concevoir, mettre en œuvre et exploiter ces technologies.

F. Croissance économique et sécurité énergétique

29. La croissance du produit intérieur brut (PIB) en Afrique devrait se ralentir, passant de 4,7 % en 2021 à 3,5 % en 2022 et 3,4 % en 2023, avant de revenir à 3,5 % en 2024, le secteur minier étant le principal moteur de la croissance récente⁷.

30. Contrairement à la plupart des régions en développement, l'inflation annuelle en Afrique restera bien supérieure à la moyenne à long terme. La part du service de la dette extérieure dans les recettes publiques a également augmenté, réduisant encore

⁷ Les informations données à la section II.F sont tirées des sources suivantes : Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2023 (E/2023/80) ; Fonds monétaire international, « List of LIC DSAs for PRGT-eligible countries as of November 30, 2023 », consultable à l'adresse <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf> ; Agence internationale de l'énergie, Africa Energy Outlook 2022 (Paris, Agence internationale de l'énergie, 2022) ; et Nicole Kearse *et al.* *Top Priorities for the Continent in 2023: Foresight Africa* (Washington, Brookings Institution, 2023).

la marge de manœuvre budgétaire de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, tandis que l'accès à l'aide au développement et au financement privé s'est réduit. Les préoccupations croissantes concernant la soutenabilité de la dette limitent la capacité des gouvernements à investir dans leurs populations et à accélérer le rythme des progrès sur la voie du développement durable. Au mois de novembre 2023, 36 pays d'Afrique se trouvaient dans une situation de surendettement ou de risque de surendettement.

31. L'un des principaux obstacles à la croissance économique en Afrique est l'insuffisance de l'approvisionnement en énergie durable et fiable, qui est un facteur de production essentiel. En 2019, l'Afrique n'était déjà pas bien positionnée pour atteindre l'objectif 7 (accès universel à l'énergie moderne d'ici à 2030), malgré d'abondantes ressources en énergie, qu'il s'agisse de combustibles fossiles ou d'énergie propre. Les crises économiques provoquées par la pandémie de COVID-19 et la flambée des prix de l'énergie à la suite de l'éclatement du conflit en Ukraine (qui ont ensemble entraîné une baisse des revenus des ménages) ont aggravé la situation. En 2021, 43 % de la population africaine (600 millions de personnes) n'avait pas accès à l'électricité, dont 590 millions en Afrique subsaharienne. On estime que le nombre de personnes privées d'accès à l'électricité a augmenté de 4 % en 2021 par rapport à 2019, ce qui représente un recul par rapport aux progrès réalisés au cours de la période 2015-2019.

32. Le nombre de personnes n'ayant pas accès à des combustibles et techniques de cuisson propres avait déjà augmenté en moyenne de 17 millions (2 %) par an entre 2010 et 2019, en raison d'une croissance démographique rapide face à laquelle les efforts déployés pour améliorer l'accès à ces combustibles et technologies n'étaient pas suffisants. La pandémie et le conflit en Ukraine ont accéléré cette tendance, le nombre de personnes augmentant de 20 millions (2,5 %) par an entre 2020 et 2021. Si les tendances actuelles se poursuivent, 565 millions d'Africains n'auront toujours pas accès à l'électricité et environ un milliard d'entre eux continueront à utiliser des combustibles traditionnels pour cuisiner en 2030.

G. Conflits et gouvernance

33. La pandémie a mis en lumière le rôle primordial que jouent les institutions dans la gestion des défis du développement et dans l'exploitation des perspectives qu'offrent les crises en matière de correction des dysfonctionnements et de consolidation des structures sociales, politiques et économiques⁸. Les problèmes de développement pourraient constituer des seuils critiques annonciateurs de crises majeures si les causes profondes des tensions et des griefs liés à la gouvernance politique ne sont pas prises en charge. Malheureusement, l'objectif 16, qui vise à promouvoir la paix et à mettre en place des institutions comptables et inclusives, reste l'un des objectifs les plus difficiles à atteindre pour l'Afrique, 46 des 54 États Membres d'Afrique (85 %) ayant déclaré en 2021 qu'ils avaient des « difficultés majeures » à atteindre cet objectif.

34. Selon l'Indice 2022 Ibrahim de la gouvernance en Afrique, qui est l'ensemble de données le plus complet mesurant la performance de la gouvernance en Afrique, les scores globaux de gouvernance sur le continent ont plafonné depuis 2019, malgré une amélioration marginale sur la période 2012-2021. Les progrès sur le continent ont

⁸ Les informations données à la section II. G sont tirées du rapport du Secrétaire général sur la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, publié en 2021 ([A/77/644-S/2022/959](#)) ; du Rapport d'étape de la CEA de 2021 sur les objectifs de développement durable en Afrique (Addis-Abeba, CEA, 2022) ; et du Rapport de 2022 sur l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (Fondation Mo Ibrahim, janvier 2023).

été entravés par la détérioration des scores dans les catégories « sécurité et état de droit » et « participation, droits et inclusion », qui s'est accentuée depuis 2017.

35. En 2021, une grande partie de l'Afrique était moins sûre qu'il y a 10 ans, avec une détérioration de la sécurité due à la montée de la violence contre les civils et aux conflits armés, ainsi qu'à une moindre comptabilité et transparence des gouvernements. L'état de droit était aussi moins solide que cinq ans auparavant. Une grande partie de l'Afrique est également devenue moins démocratique, car le recul démocratique s'est accéléré depuis 2018, l'environnement participatif s'est réduit, des restrictions majeures ont été imposées à la liberté d'association et de réunion depuis 2012 et les droits ont été restreints par les limites imposées à la liberté d'expression.

36. Sur le continent, les cycles électoraux et la consolidation de la démocratie restent incertains et instables. Au cours des années qui ont suivi l'apparition de la COVID-19, l'instabilité politique s'est accrue et s'est manifestée par des incidents (attaques, protestations et épisodes de violence) sur l'ensemble du continent africain. En 2021, ces incidents ont augmenté de 4 % par rapport à 2020, entraînant une hausse de 14 % du nombre de décès. Cette tendance s'est confirmée en 2022 : les événements et les décès survenus entre janvier et septembre ont augmenté de 5 % et 9 %, respectivement, par rapport à la même période en 2021.

37. La bonne gouvernance est liée aux progrès accomplis en ce qui concerne le développement durable, comme le montre la corrélation entre les notes obtenues par les États Membres d'Afrique pour l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique en 2019 et leurs notes pour l'indice de réalisation des objectifs de développement durable en 2021 (sur une échelle de 0 à 100). Il apparaît clairement qu'en 2019, les pays caractérisés par une meilleure gouvernance ont obtenu de meilleurs résultats sur la voie des objectifs.

38. De nombreuses institutions publiques et structures de gouvernance en Afrique ont une présence limitée au niveau local, ce qui crée un vide en matière de gouvernance et de fourniture de services essentiels. Dans de tels cas, l'engagement des chefs traditionnels et religieux peut être un moyen efficace de maintenir la paix, de promouvoir le développement communautaire et d'accroître la réactivité démocratique en complétant les structures démocratiques formelles et en renforçant l'inclusion et le dialogue dans des sociétés diverses. Ces personnalités prennent part à la vie locale et peuvent mettre au jour les griefs à l'origine des conflits. D'autres types de systèmes de gouvernance communautaire peuvent également constituer des moyens efficaces de rapprocher les services publics des communautés, favorisant ainsi la participation et l'inclusion et adaptant la prestation de services aux besoins et aux caractéristiques des populations locales. Le leadership traditionnel a également été un outil de promotion de la participation des femmes aux processus de la gouvernance, de la paix et de la sécurité en Afrique.

39. L'intégration régionale peut aussi favoriser une bonne gouvernance, le mécanisme d'évaluation par les pairs de l'Union africaine étant un exemple d'action concertée innovante entreprise par les pays africains pour résoudre les problèmes de gouvernance sur le continent. Structures placées immédiatement au-dessus de l'État, les communautés économiques régionales constituent également une pièce maîtresse du renforcement de la gouvernance par le truchement de l'intégration régionale. Elles peuvent permettre de pallier des problèmes tels que l'absence d'État dans un territoire.

III. Mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine

A. La Zone de libre-échange continentale africaine et ses objectifs

40. Le commerce international en Afrique dépend fortement des marchés extérieurs, puisque seulement 16 % des exportations africaines sont destinées à d'autres pays d'Afrique⁹. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), projet phare du Programme 2063, vise à créer un marché africain unique pour les biens et les services, facilité par la libre circulation des personnes, des capitaux et des investissements. La Zone vise également à approfondir l'intégration économique, à promouvoir un développement socioéconomique durable et inclusif, à réaliser l'égalité des genres, à encourager l'industrialisation, à faire progresser le développement agricole, à garantir la sécurité alimentaire et à favoriser une transformation structurelle. La Zone est officiellement entrée en vigueur le 30 mai 2019 pour les 24 États membres qui avaient déposé leurs instruments de ratification à cette date. Néanmoins, seule une centaine de produits ont été échangés dans le cadre du traité, sur les 4 500 produits éligibles. Afin de profiter de l'élan politique et de favoriser l'accomplissement de progrès vers la bonne mise en place de la Zone, l'Union africaine a retenu comme thème pour l'année 2023 « Accélération de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine ».

B. Impacts potentiels de la Zone de libre-échange continentale africaine sur la promotion du développement durable et la réduction de la pauvreté et des inégalités

41. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) prévoit une croissance de 33,5 % du commerce intra-africain pour 2045 grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine, avec une croissance majeure dans le secteur agroalimentaire et dans les produits industriels. En plus de favoriser le commerce intra-africain, la Zone vise à promouvoir le développement de la chaîne de valeur, l'industrialisation et la croissance du secteur des services, autant d'éléments qui contribuent à la diversification de l'économie. La Banque mondiale estime que, grâce à la Zone, le revenu réel en Afrique augmentera de 450 milliards de dollars d'ici à 2035 et que 45 millions de personnes sortiront de l'extrême pauvreté.

42. Le commerce intra-africain est considéré comme une voie de choix vers la diversification économique et l'industrialisation, car les pays africains ont tendance à échanger davantage de produits manufacturés et transformés lorsqu'ils commercent les uns avec les autres. La Zone de libre-échange continentale africaine constitue un modèle pour l'industrialisation accélérée de l'Afrique, offrant des conditions propices à des investissements porteurs de transformation et au développement durable.

⁹ Les informations données à la section III sont tirées des sources suivantes : rapport du Secrétaire général sur la résolution des paradoxes du développement en Afrique dans les domaines du financement, de l'énergie et des systèmes alimentaires (A/78/309) ; CEA, « Tracking Africa's progress on AfCFTA », 20 mars 2023 ; CEA, « Takeaways from the expected impact of AfCFTA's implementation » ; Roberto Echandi *et al.*, Making the Most of the African Continental Free Trade Area: Leveraging Trade and Foreign Direct Investment to Boost Growth and Reduce Poverty (Washington, Banque mondiale, 2022) ; Andrew Mold, « The economic significance of intra-African trade: getting the narrative right, Brookings Global Working Paper No. 44 (Washington, Brookings Institution, 2022) ; et Trade Law Centre NPC, « Status of AfCFTA Ratification », 6 septembre 2023.

L'exploitation des abondantes ressources naturelles du continent et la promotion des investissements nationaux sont des stratégies clés.

43. Avec la mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine, il est probable que les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce intrarégional seront supprimées et que l'intégration du marché régional sera favorisée. Ces mesures entraîneraient une réduction du coût de l'activité, ce qui permettrait aux entreprises d'améliorer leur productivité en réalisant des économies d'échelle. L'augmentation des revenus générés par le commerce et la coopération intrarégionaux permettrait également de dégager des ressources qui pourraient être investies dans des domaines clés, tels que les routes, l'énergie et l'agriculture, afin de libérer un potentiel de croissance supplémentaire. La baisse des recettes douanières en Afrique sera progressive et ne devrait pas être un vrai problème pour les pays, grâce aux bénéfices générés par l'expansion du commerce intra-africain.

44. La croissance du commerce électronique s'est accélérée pendant la pandémie de COVID-19, et l'économie numérique devrait représenter près de 6 % du PIB africain d'ici à 2025 et plus de 10 % d'ici à 2050. Bien que des défis subsistent, le protocole sur le commerce numérique de la Zone de libre-échange continentale africaine offre la possibilité de coordonner les efforts, ce qui pourrait favoriser la transformation numérique et la croissance économique en Afrique.

45. La libéralisation du commerce facilitée par la Zone de libre-échange continentale africaine donnera lieu à une augmentation du PIB dans presque toutes les régions, en particulier dans les pays où la part des exportations intra-africaines est élevée. Les revenus disponibles augmenteront également, les ménages étant les principaux bénéficiaires de l'accroissement de l'activité économique. Ces revenus plus élevés se traduiront par une amélioration du pouvoir d'achat pour les denrées alimentaires, ce qui renforcera la sécurité alimentaire.

46. Les stratégies de mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine visent à appuyer le développement des chaînes de valeur de l'économie verte et bleue et à promouvoir des politiques respectueuses de l'environnement et le respect des normes. Par exemple, les pays peuvent envisager de développer des services liés à la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables.

47. Pour tirer pleinement parti des avantages potentiels de la Zone, il est nécessaire d'investir dans les infrastructures, la logistique et les cadres réglementaires qui facilitent l'efficacité des échanges. En outre, il est essentiel que les personnes puissent circuler aisément sur le continent, tel que décrit dans le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, pour qu'il soit possible de tirer parti de l'essor du commerce transfrontalier et des activités économiques informelles, et contribuer ainsi à la réduction de la pauvreté et des inégalités en Afrique.

C. Mesures visant à accélérer la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine : importance de l'inclusion

48. Des négociations ont été entamées en vue de la conclusion d'un protocole sur les femmes et les jeunes et le commerce dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, ce qui serait gage d'inclusion dans le commerce. Ce serait le moyen d'ouvrir des portes aux petites et moyennes entreprises et d'offrir un marche-pied aux entreprises dirigées par des femmes et des jeunes dans le commerce transfrontalier, en relevant les défis socioéconomiques afin de progresser vers une prospérité généralisée. Les femmes jouiront de nouvelles possibilités grâce à un

meilleur accès aux marchés continentaux, aux chaînes de valeur et au commerce numérique. L'agriculture, qui emploie 50 % des Africaines, bénéficiera de l'augmentation des importations alimentaires intra-africaines, ce qui ouvrira de nouvelles perspectives pour les productrices.

49. Pour accélérer la participation des femmes et des jeunes au commerce, il est nécessaire de faciliter l'accès au financement ; de concevoir des formations et des capacités sur mesure ; de mettre en place des programmes axés sur l'entrepreneuriat, la facilitation du commerce et l'éducation financière ; de favoriser les réseaux et les accords de mentorat entre les entrepreneurs qui sont expérimentés, y compris les femmes et les jeunes, et ceux qui sont des novices ; d'identifier et de traiter activement les obstacles liés au genre qui entravent la participation des femmes au commerce, y compris les barrières juridiques, réglementaires, culturelles et sociales ; de faire participer les organisations et associations de jeunes dans le processus de la Zone de libre-échange continentale africaine et de promouvoir leur participation à la prise de décision et à l'élaboration des politiques liées au commerce et à l'intégration économique ; et de mener des campagnes de sensibilisation du public afin d'informer les femmes et les jeunes sur les possibilités offertes par la Zone et de leur donner des conseils pour que le meilleur parti puisse en être tiré.

50. Afin d'atteindre pleinement les objectifs de la Zone de libre-échange continentale africaine, les pays doivent accorder une attention particulière à l'économie informelle en soutenant et en formalisant les transactions transfrontières informelles afin d'accélérer le commerce, de stimuler la croissance économique et de réduire la pauvreté. Le Système panafricain de paiement et de règlement, une plateforme financière numérique conçue pour faciliter les paiements transfrontières, est l'une des initiatives de la Zone qui peut permettre de tirer parti de l'économie informelle dynamique de l'Afrique. Le système réduit les coûts associés aux paiements transfrontières en éliminant la nécessité de faire transiter les transactions par un pays développé. Actuellement, 80 % des paiements intra-africains passent par l'Europe ou les États-Unis avant d'atteindre le destinataire prévu, et les coûts de transaction liés aux conversions de devises par des tiers sont estimés à 5 milliards de dollars par an pour l'Afrique.

IV. Politiques en faveur d'un relèvement et d'un développement durables

A. À l'échelle nationale

1. Investir dans la protection sociale

51. Afin de permettre un développement inclusif et durable et dans le cadre de leurs efforts globaux d'éradication de la pauvreté, les gouvernements doivent mettre en œuvre des mesures politiques intégrées qui renforcent les capacités humaines et améliorent la résilience des ménages vulnérables en investissant dans une éducation et une formation de qualité, une couverture sanitaire universelle et des systèmes de protection sociale complets, en plus de stimuler la croissance économique¹⁰.

¹⁰ Les informations données dans la présente section sont tirées des sources suivantes : Haroon Bhorat et Chris Rooney, « Expanding social protection in Africa: a menu of early policy ideas », consultable à l'adresse suivante : <https://social.desa.un.org/sites/default/files/inline-files/Social%20Protection%20in%20Africa-Input%20Paper-Bhorat2.pdf> ; Programme alimentaire mondial (PAM), The State of School Feeding Worldwide 2022 (Rome, PAM, 2023) ; UNESCO *et al.*, Ready to Learn and Thrive: School Health and Nutrition Around the World (Paris, UNESCO,

52. Les politiques de protection sociale ne sont pas une priorité dans les budgets nationaux. Les pays africains consacrent en moyenne 3,8 % de leur PIB à la protection sociale non sanitaire et à peine 2 % aux dépenses de santé publique. Ces deux chiffres représentent environ un tiers de la moyenne mondiale. Alors que les pays d'Afrique du Nord consacrent en moyenne 7,7 % de leur PIB à la protection sociale (hors soins de santé) et 2,4 % à la santé, les chiffres correspondants pour les pays d'Afrique subsaharienne sont respectivement de 2,1 % et 1,8 %, contre 12,9 % et 5,8 % au niveau mondial.

53. Le développement des systèmes de protection sociale est particulièrement important en Afrique subsaharienne. Ces systèmes doivent être financés principalement par des ressources nationales afin de garantir leur viabilité à long terme. Même dans les pays à faible revenu, il est possible d'accroître durablement la marge de manœuvre budgétaire au profit de la protection sociale, par exemple en élargissant l'assiette fiscale, en mettant en place des systèmes d'imposition équitable et progressive et en luttant contre l'évasion fiscale.

54. La mise en place d'un système de protection sociale complet nécessite non seulement un financement plus important, mais aussi une infrastructure standard (institutions) dotée des effectifs voulus en particulier dans les domaines opérationnels, tels que l'enregistrement, les paiements et la gestion des dossiers. Dans de nombreux pays africains, l'infrastructure traditionnelle de base est inexistante ou squelettique.

55. Certains pays d'Afrique ont mis en œuvre des politiques novatrices pour étendre les programmes de protection sociale à l'économie informelle en général. Le Ghana a mis en place avec succès un système permettant aux travailleurs et travailleuses de l'économie informelle de s'acquitter de cotisations flexibles et d'avoir accès à une partie de leur épargne à court terme, dans le but d'assurer un certain lissage des revenus en cas de chocs économiques. Cet exemple pourrait servir de projet pilote afin d'étudier s'il serait possible de mettre en place un système de protection sociale basé sur les cotisations pour une large cohorte de travailleuses et travailleurs africains.

56. Dans de nombreux pays d'Afrique, les risques pour le développement social découlant des lacunes des mécanismes formels et institutionnels de protection sociale ont été atténués par une multitude de solutions informelles basées sur la communauté. Les systèmes traditionnels de protection sociale en Afrique jouent un rôle important dans la promotion de l'inclusion sociale, de l'harmonie sociétale et de la réduction de la pauvreté, en particulier dans le contexte rural.

57. La distribution de repas scolaires préparés localement est également une politique de protection sociale potentiellement efficace pour l'Afrique, car ces programmes allègent le fardeau qui pèse sur les ménages vulnérables sur le plan économique, contribuant ainsi à réduire les inégalités de revenus au niveau microéconomique. La distribution de repas scolaires permet également d'améliorer la santé et la nutrition des enfants et il est prouvé qu'elle permet de réduire les taux d'abandon scolaire, de favoriser l'intégration des filles et d'améliorer le niveau d'éducation, jetant ainsi les bases nécessaires pour exploiter le potentiel du capital humain en Afrique. Il peut également servir de catalyseur au développement agricole local et créer jusqu'à 1 377 emplois directs pour 100 000 enfants nourris, ce qui signifie que si tous les enfants d'Afrique en âge d'aller à l'école primaire bénéficiaient de tels programmes, le continent pourrait générer plus de 2,7 millions d'emplois directs. La distribution de repas scolaires à domicile est un programme de

2022) ; et Hatem Elliesie, « Traditional forms of social protection in Africa: selected examples from Ethiopian and Eritrean Societies ».

protection sociale qui permet de réduire les dépenses publiques à moyen et à long terme, car il génère un rendement de 9 dollars pour chaque dollar investi.

2. Mobiliser les ressources nationales

58. Malgré ses vastes ressources, l'Afrique reste confrontée à un important déficit de financement¹¹. Pour y remédier, il faut s'attaquer aux principaux problèmes qui entravent la croissance financière du continent, tels que les mesures d'incitation fiscale qui ne sont pas productives, l'inefficacité des dépenses publiques, les flux financiers illicites, les fonds de pension et envois de fonds inutilisés, en s'appuyant sur des institutions solides et une meilleure gouvernance, dans la transparence.

59. Les mesures d'incitation fiscale qui ne sont pas productives représentent 46 milliards de dollars d'impôts potentiels qui ne sont pas perçus en Afrique en raison de la redondance des mesures d'incitation fiscale souvent proposées pour attirer les investissements étrangers, ce qui entraîne des fuites de recettes et limite la capacité des gouvernements à financer leurs programmes de développement. Chaque année, on estime que plus de 70 milliards de dollars sont perdus en raison de l'inefficacité des dépenses publiques en Afrique. L'adoption de technologies et de solutions numériques peut améliorer de manière significative l'efficacité de la collecte et de la dépense des recettes.

60. La part des fonds de pension africains dans le financement du développement des infrastructures est insignifiante par rapport à celle des fonds de pension dans d'autres régions, n'atteignant qu'environ 1 %. Malgré leurs ressources considérables, les fonds de pension d'Afrique investissent souvent une part importante de leurs actifs à l'étranger. Des cadres politiques clairs et transparents, des mécanismes améliorés de gestion des risques, la diversification des actifs, la mise en commun des ressources et le renforcement des capacités institutionnelles sont des mesures essentielles pour résoudre ce problème.

61. Environ 88,6 milliards de dollars, soit 3,7 % du PIB, sont perdus chaque année en Afrique à cause des flux financiers illicites, qui sont au cœur des problèmes financiers auxquels le continent est confronté. Plusieurs facteurs contribuent à ces pertes, à l'échelle nationale, régionale et mondiale, et notamment les failles et lacunes du système financier mondial, qui sont un terrain propice aux abus fiscaux, à la corruption et au blanchiment d'argent.

62. Les envois de fonds ont doublé en Afrique au cours de la dernière décennie, atteignant 100 milliards de dollars en 2022 et bénéficiant à plus de 200 millions de membres des familles de travailleuses et travailleurs migrants africains, dont la majorité vit en zone rurale. Si l'on réduit les coûts de transaction élevés des envois de fonds et si l'on prend des mesures incitatives en faveur des investissements, au moins un quart des envois de fonds pourrait être réorienté vers l'épargne et l'investissement sur le continent. L'intégration de ces fonds dans le système financier formel peut accroître considérablement leur impact.

¹¹ Les informations données dans la présente section sont tirées des sources suivantes : rapport du Secrétaire général intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : dix-neuvième rapport de synthèse sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international » (A/76/888) ; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Pension Markets in Focus 2022 (Paris, OCDE, 2023). Institut de recherche en économie politique, « Capital flight from Africa » ; et Matilda Moyo, « Tackling illicit financial flows, a matter of survival for Africa's development », Afrique Renouveau (juillet 2021).

3. Investir dans l'énergie

63. L'accès à l'énergie joue un rôle crucial dans le développement, en particulier dans des domaines clés tels que la sécurité alimentaire, les résultats en matière de santé et la gestion des ressources en eau¹². La pauvreté énergétique en Afrique entraîne une forte dépendance à l'égard de la biomasse traditionnelle pour la cuisine et le chauffage, ce qui contribue à son tour à la déforestation. Outre la réduction de la pollution, l'accès à une cuisine propre contribue à réduire les disparités entre femmes et hommes, puisque ce sont souvent les femmes qui assument la responsabilité des tâches énergétiques domestiques, telles que la cuisine et le ramassage du bois de chauffage, qui prennent beaucoup de temps et sont physiquement éprouvantes.

64. L'accès total à l'énergie moderne en Afrique d'ici 2030 nécessiterait des investissements de 25 milliards de dollars par an, dont 22 milliards de dollars pour les connexions électriques et 3 milliards de dollars pour les solutions de cuisson propre. Les investissements annuels actuels ne représentent que 13 % des besoins en électricité et 6 % des besoins en cuisson propre. Il est urgent de renforcer le soutien aux collectivités locales et au développement international, y compris le financement à des conditions préférentielles, étant donné que la plupart des pays d'Afrique subsaharienne sont des pays à faible revenu.

65. Compte tenu de l'ampleur des investissements nécessaires, les gouvernements doivent collaborer avec le secteur privé pour mobiliser les ressources et l'expertise et encourager les investissements dans les infrastructures énergétiques. Au niveau régional, l'élaboration de plans et de stratégies énergétiques à long terme peut donner aux investisseurs une vision claire des objectifs et des priorités des gouvernements de la région en matière d'énergie et leur permettre de tirer parti d'infrastructures communes. Sur le plan national, les mesures prises pour veiller à ce que les agences de régulation et les entreprises de services publics soient indépendantes et libres de toute ingérence politique sont gages de transparence et de confiance. Il est également important d'écouter les communautés locales et les parties prenantes pour pouvoir répondre aux préoccupations, garantir la responsabilité sociale et rallier des soutiens à l'échelon local afin de faciliter le déploiement d'infrastructures énergétiques ciblées et l'optimisation des systèmes au niveau local. De même, en se concentrant sur l'élargissement de l'accès à l'énergie dans les zones mal desservies et en imposant une certaine teneur en éléments d'origine locale dans l'industrie manufacturière, on peut encourager une croissance durable de l'industrie locale et créer des emplois dans les zones rurales.

B. Niveaux mondial et régional : efforts internationaux de coopération pour le développement, financement du développement compris

66. L'aide publique au développement (APD) à destination de l'Afrique a atteint un montant sans précédent en 2022¹³. Les flux bilatéraux nets d'APD vers l'Afrique en provenance des pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se sont élevés à

¹² Les informations données dans la présente section sont tirées de l'*Africa Energy Outlook 2022* de l'Agence internationale de l'énergie.

¹³ Les informations données la section IV.B sont tirées des sources suivantes : Organisation des Nations Unies, « From residual to worthy: enhancing the value of ODA for Africa's development », Policy Brief, juillet 2022 ; World Investment Report 2021: Investing in Sustainable Recovery (publication des Nations Unies, 2023) ; *Financing for Sustainable Development Report 2023* (Publication des Nations Unies, 2023) et OCDE, « Aid (ODA) disbursements to countries and regions », OCDE Stat.

35 milliards de dollars en 2022, ce qui représente une baisse de 8,5 % en termes réels par rapport à 2021. Sur ce montant total, l'APD nette fournie à l'Afrique subsaharienne s'est chiffrée à 29 milliards de dollars, soit une baisse de 8,6 % par rapport à 2021. Les investissements directs étrangers à destination de l'Afrique s'élèvent à 45 milliards de dollars en 2022, soit le même niveau qu'en 2019. En 2019, les infrastructures et services sociaux représentaient 45 % des flux bilatéraux d'APD en provenance des pays du Comité d'aide au développement et à destination de l'Afrique. Néanmoins, l'APD ne permet pas de réaliser des progrès significatifs en matière de développement social durable, car elle répond aux besoins à court terme, mais pas à moyen ou long terme, et elle ne favorise pas de transformation structurelle. Par exemple, en 2019, 8,5 % des flux d'APD bilatérale ont été consacrés au secteur de la santé en général, mais seulement 0,00048 % de l'APD bilatérale est allée à l'industrie pharmaceutique, un secteur qui aurait grandement contribué à la réponse à la pandémie de COVID-19 en Afrique et à la résilience.

67. Les banques de développement ont le potentiel de jouer un rôle plus important dans le financement du développement de l'Afrique, comme préconisé dans le cadre des objectifs de développement durable et d'autres initiatives. La Banque africaine de développement étudie la possibilité d'étendre ses prêts par le biais d'une initiative de recyclage des droits de tirage spéciaux (DTS), qui pourrait également être envisagée par les détenteurs de DTS récemment approuvés. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement étend ses opérations à l'Afrique subsaharienne, ce qui contribuera à combler le déficit de financement croissant dans la région. Le système des Nations Unies continue de soutenir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Par exemple, le Fonds d'équipement des Nations Unies et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ont apporté leur soutien à une initiative visant à harmoniser les politiques de transfert de fonds dans les pays de l'IGAD (Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan et Soudan du Sud).

V. Renforcer la mise en œuvre coordonnée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030

68. La présente section met en lumière les activités et certaines mesures que les entités des Nations Unies et l'Union africaine exécutent, généralement conjointement, pour renforcer la résilience face aux chocs futurs et accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

A. Renforcement des capacités nationales

69. Les migrations résultant de la libre circulation des personnes dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine peuvent stimuler le commerce et l'intégration régionale. La Commission de l'Union africaine et la CEA ont lancé en mai 2023 un projet conjoint sur les migrations, dans le cadre duquel plusieurs initiatives de renforcement des capacités sont prévues pour les États membres, notamment : a) la promotion de l'avancement économique des migrantes : identifier les migrantes et soutenir leur participations aux activités économiques ; b) l'amélioration des statistiques sur les migrations et l'accomplissement de progrès en ce qui concerne l'identité juridique des personnes migrantes en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique ; et c) l'amélioration de la libre circulation des personnes et les voies d'accès à la mobilité de la main-d'œuvre et à la transférabilité des compétences en Afrique. Les initiatives conjointes de la Commission de l'Union africaine et de la CEA visent à renforcer les capacités nationales et à créer une base

solide en Afrique pour une action fondée sur des données probantes aux questions de migration, en vue d'élaborer des politiques et des stratégies appropriées.

B. Faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

1. Coordination et cohérence à l'échelle du système des Nations Unies

70. Au niveau mondial, deux mécanismes de coordination permettent aux entités des Nations Unies d'unir leurs efforts à l'appui de l'Afrique : le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, instance de haut niveau qui sert à élaborer conjointement des politiques et des décisions, et l'équipe spéciale interdépartementale chargée de renforcer la coordination et la cohérence stratégique de l'appui apporté par le système des Nations Unies en Afrique¹⁴.

71. Au niveau régional, les entités des Nations Unies travaillant sur le développement durable en Afrique collaborent et coordonnent leur soutien aux pays africains par l'intermédiaire de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique. La Plateforme offre un soutien et un accès à l'expertise au service des besoins et priorités spécifiques de l'Afrique et un soutien au travail des coordonnatrices et coordinateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies au niveau national. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les priorités suivantes dans le cadre de la Plateforme : les données et les statistiques, l'action climatique, la transformation macroéconomique et les transitions énergétique et numérique. En matière climatique, elle a prêté appui aux États Membres sur les transitions énergétiques justes en Afrique et contribué à l'adoption par l'Union africaine de la position commune africaine sur l'accès à l'énergie et la transition énergétique juste. Les membres de la Plateforme ont également contribué à donner suite aux décisions adoptées lors du Sommet sur la transformation de l'éducation, organisant des consultations nationales et assurant un suivi dans le cadre de la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016-2025.

72. L'équipe spéciale interdépartementale sur les affaires africaines a continué à renforcer la coordination du système des Nations Unies à l'appui des pays d'Afrique, notamment en ce qui concerne la transformation des systèmes énergétiques et alimentaires. L'équipe spéciale interdépartementale ayant fait de l'énergie le point de départ d'une meilleure construction, l'une des recommandations essentielles formulées par ses groupes de travail sur les populations, la planète et la prospérité était que l'accès à l'énergie était essentiel pour développer les systèmes agroalimentaires et renforcer la résilience de l'Afrique.

73. Au niveau national, les bureaux de coordonnatrices et de coordonnateurs résidents ont été formés pour accompagner l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine et la Commission économique pour l'Afrique a lancé sa boîte à outils pour une planification et une communication intégrée afin

¹⁴ Les informations données dans la section V. B sont tirées des sources suivantes : Rapport du Secrétaire général relatif à l'application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/78/72-E/2023/59) ; rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur le Bureau de la coordination des activités de développement (E/2022/54) ; et Équipe spéciale interdépartementale des Nations Unies pour les affaires africaines, *Compendium: African Energy Access and Just Transition Trajectory Anchored on the Common African Position*, (New York, Équipe spéciale interdépartementale des Nations Unies pour les affaires africaines, 2022).

d'améliorer les nationaux et régionaux en ce qui concerne le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

2. Coordination et collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

74. Les organes et entités des Nations Unies et l'Union africaine ont renforcé leur collaboration et leur coordination par le biais de divers mécanismes aux niveaux mondial, régional et national, afin de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations des membres de l'Union africaine. La conférence annuelle de l'Union africaine-Organisation des Nations Unies constitue le mécanisme de coordination au plus haut niveau entre les institutions. Sa sixième édition, en décembre 2022, a été l'occasion d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a été souligné qu'il importait d'améliorer l'intégration horizontale et verticale, la coordination, la collaboration et l'alignement des efforts des Nations Unies et de l'Union africaine en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

75. La septième Conférence Union africaine-Nations Unies, qui s'est tenue en 2023, a vu le lancement d'un dialogue stratégique de haut niveau sur le développement durable, qui se réunira deux fois par an pour examiner les questions prioritaires en matière de développement durable. Un appel a été lancé pour tirer parti du Sommet de l'avenir, qui se tiendra en 2024 et de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet social mondial, qui se tiendront tous deux en 2025, pour parvenir à un consensus sur des réformes ambitieuses des institutions financières internationales, y compris des réformes de la gouvernance liées aux augmentations de capital des banques multilatérales de développement, et sur la mise en place d'un mécanisme efficace de résolution de la dette.

76. Le Département des affaires économiques et sociales apporte son appui aux pays d'Afrique et à l'Union africaine en menant des travaux d'analyse et des projets de développement des capacités. Par exemple, le Département et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs de l'Union africaine soutiennent les pays dans le développement des capacités de gouvernance depuis 2019, en prenant les principes d'une gouvernance efficace pour le développement durable comme base d'action. Le Département et le Mécanisme ont organisé un atelier continental intitulé « Renforcement des capacités institutionnelles en Afrique pour une mise en œuvre efficace du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : suivi du Sommet de 2023 », qui s'est tenu en octobre 2023. L'atelier était le quatrième d'une série organisée conjointement pour soutenir la mise en place d'institutions efficaces, responsables et inclusives en Afrique à tous les niveaux. À mi-parcours du Programme 2030, l'atelier a également été l'occasion d'examiner les résultats du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023 et ses implications pour l'Afrique. L'atelier de renforcement des capacités s'est appuyé sur les efforts déployés pour mettre en œuvre les recommandations formulées lors des événements conjoints précédents, au cours desquels un appel clair a été lancé pour aider les pays à mettre en œuvre les principes des Nations Unies pour une gouvernance efficace au service du développement durable, élaborés par le Comité d'experts de l'administration publique et approuvés par le Conseil économique et social en 2018.

77. Le Forum régional africain pour le développement durable est une rencontre annuelle multipartite organisée conjointement par la Commission économique pour l'Afrique et le Gouvernement du pays hôte (le Niger en 2023), en collaboration avec

la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres entités du système des Nations Unies. La neuvième session du Forum s'est tenue du 28 février au 2 mars 2023 sur le thème : « Accélérer la reprise inclusive et verte après des crises multiples et la mise en œuvre intégrale et intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 ». Les messages clés et une déclaration du Forum ont servi de contribution africaine collective au forum politique de haut niveau pour le développement durable et au Sommet sur les objectifs de développement durable 2023, qui s'est tenu pendant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale. Le Forum régional africain est l'un des trois mécanismes servant à suivre, à examiner et à catalyser l'action menée pour atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs de l'Agenda 2063. Les autres mécanismes sont le forum politique de haut niveau et les examens nationaux volontaires. En 2023, sept pays africains ont présenté leurs examens nationaux volontaires pour la deuxième fois.

VI. Conclusions et recommandations

78. **Le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ont favorisé les progrès et incité les États d'Afrique et leurs partenaires de développement à s'attaquer aux lacunes et aux difficultés liées aux transformations sociales, économiques et politiques du continent. Les répercussions sur les plans social et économique des diverses crises mondiales dont les effets se conjuguent, notamment les séquelles de la pandémie de COVID-19, le conflit en Ukraine et les changements climatiques, exigent des politiques axées sur des mesures intégrées, inclusives et durables qui ne laissent personne de côté.**

79. **L'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui succède au programme du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, est le plan le plus complet pour le développement de l'Afrique et une traduction des objectifs de l'Agenda 2030 dans le contexte et la réalité de l'Afrique. Il est indispensable de suivre l'Agenda 2063 comme un cadre d'orientation pour renforcer l'efficacité des efforts déployés pour faire progresser le développement en Afrique. En travaillant de manière coordonnée avec les pays africains, la communauté internationale peut appuyer la mise en œuvre des dimensions sociales de l'Agenda 2063.**

80. **Afin de promouvoir le progrès social, il est recommandé que les pays d'Afrique prennent les mesures ci-après, en partenariat avec la communauté internationale, les organisations multilatérales et les donateurs bilatéraux :**

a) **Accélérer les progrès vers la création d'emplois décents pour tout le monde, en favorisant d'autres voies de croissance économique, telles que les industries sans cheminée, y compris les industries de l'économie bleue et verte et les services commercialisables, qui peuvent employer un grand nombre de travailleurs peu ou moyennement qualifiés, y compris des femmes et des jeunes, afin de mettre fin à l'exploitation de ces personnes comme main-d'œuvre à bas salaire en Afrique ;**

b) **Investir dans le développement des capacités de production, des infrastructures et des compétences de la main-d'œuvre pour la transformation structurelle et l'industrialisation afin d'exploiter les possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine ;**

c) **Investir dans une couverture sanitaire universelle abordable, dans des systèmes nationaux de protection sociale appropriés pour tout le monde, dans une éducation et une formation de qualité universellement accessibles, y compris**

la formation aux compétences numériques, et dans des services d'eau et d'assainissement sûrs pour mettre fin à l'extrême pauvreté et à la faim ;

d) Promouvoir les synergies et la complémentarité entre les mécanismes formels et informels de protection sociale, afin de mettre en place des approches intégrées qui s'appuient sur les initiatives communautaires existantes pour démultiplier les effets des politiques de protection sociale ;

e) Investir dans l'énergie propre et l'adoption de mesures climatiques inclusives qui améliorent l'accès des petites exploitations agricoles et des coopératives au financement, y compris pour les efforts d'adaptation au climat, et réformer les systèmes alimentaires agricoles pour les rendre plus résilients face à l'adversité accrue causée par les changements climatiques et les ressources en eau limitées ;

f) Accélérer les stratégies visant à réduire les inégalités de genre, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation, aux soins et aux services de santé, aux emplois décents, aux technologies numériques et aux services alimentaires et agricoles ;

g) Investir dans le renforcement des systèmes de mobilisation des ressources nationales afin d'obtenir les fonds nécessaires à la croissance économique et au développement inclusif et durable du continent tout en retrouvant une marge de manœuvre budgétaire et politique.

h) Adopter des outils pour prévenir et combattre les flux financiers illicites, investir dans l'amélioration de l'administration fiscale afin de mobiliser plus facilement les ressources intérieures, restructurer la fiscalité en établissant une progressivité de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt foncier et de l'impôt sur la fortune et mettre fin à l'évasion fiscale.
